

FICHE FORMATION

CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES SSIAP 3

PUBLIC

Toute personne souhaitant devenir Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

PRÉREQUIS

Être titulaire d'une des qualifications suivantes :

- SSIAP2 et justifier de 3 ans d'expérience dans la fonction
- Diplôme de Niveau 4 minimum

Être titulaire d'une attestation de formation au secourisme (SST, PSE1, AFPS, PSC1) en cours de validité

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La proposition de formation est faite dans les dix jours ouvrés suivant la demande du client

Un démarrage prévu par année (Planning Prévisionnel disponible sur demande ou voir dates de formation sur le devis)

OBJECTIFS

Se former au poste de Chef de Service de Sécurité et d'Assistance à Personnes

Obtenir le diplôme SSIAP3 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

PROGRAMME Conforme au programme défini dans l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

Le feu

Éclosion et développement du feu

- Théorie du feu (tétraèdre, classes de feux, les causes)
- Définition du pouvoir, potentiel et charges calorifiques
- La fumée et ses dangers
- Propagation du feu : conduction, convection, rayonnement, projection
- Conduite à tenir face à un local enfumé sans mise en danger pour l'intervenant

Comportement au feu

Réaction et résistance au feu

- La résistance au feu des éléments de construction
- La réaction au feu des matériaux d'aménagement
- Les critères de classement de ces comportements

Mise en œuvre des moyens d'extinction

Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie

- Méthodes d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle

FICHE FORMATION

LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS

Matériaux de construction

Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment

- Les différents matériaux de construction
- Les éléments de construction : la typologie et le vocabulaire architectural

Étude de plans

Savoir se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie

- Les différents plans
- La notion de volumes
- Connaître et utiliser les échelles de représentation des plans
- La représentation graphique d'un plan d'architecte
- Concordance entre plan / coupe / façade
- Savoir se déplacer dans un niveau et entre les niveaux
- Nature des plans figurant dans un dossier

Outils d'analyse

Trame d'analyse d'un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement de l'existant

- Le C.L.I.C.D.V.C.R.E.M.
- La notice technique de sécurité :
 - Présentation générale du projet
 - Consistance des travaux
 - Incidence éventuelle sur le classement initial
- La notice descriptive proprement dite comportant :
 - Nature des aménagements et matériaux utilisés
 - Renseignements concernant les dégagements
 - Renseignements relatifs aux nouveaux équipements (chauffage, cuisine, locaux à risques, etc.)
 - Renseignements relatifs aux installations de secours (SSI, désenfumage, compartimentage, moyens de secours ou d'extinction.)
- La notice technique d'accessibilité

LA RÉGLEMENTATION INCENDIE

Organisation générale de la réglementation

Expliquer la hiérarchie des normes

- Contenu général des textes
- Hiérarchie des textes
- Présentations des liaisons entre les différents textes

Classement des bâtiments

Classement d'un établissement en fonction de la réglementation

- Classement d'un ERP ; les groupements d'établissements
- Classement d'un IGH
- Classement d'un bâtiment d'habitation
- Classement d'une installation soumise au code de l'environnement

Dispositions constructives et techniques

Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments

- Les dispositions applicables aux ERP, aux IGH et au code du travail :
 - Implantation (accessibilité des secours et isolement par rapport aux tiers)
 - Construction (distribution intérieure, stabilité au feu et isolement interne des locaux)
 - Dégagements (principe, calcul, particularités)
 - Désenfumage (objectifs, obligations, principes)
 - Installations techniques (les interdictions, limitations, les organes de sécurité)
 - Les limitations calorifiques imposées à l'exploitant
 - Les contrôles réglementaires

FICHE FORMATION

Moyens de secours

Appliquer les obligations réglementaires en matière de moyens de secours et plus particulièrement en matière de système de sécurité incendie

Moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications)

Moyens d'alerte des secours

Dispositions visant à faciliter l'intervention des secours

Connaître et savoir exploiter un système de sécurité incendie (typologie, composition, fonctionnement, entretien et vérifications), l'utilisation en mode dégradé

Visites

Dispositions constructives, techniques et identification des installations de sécurité

Fonctionnement du service de sécurité d'un site

Fonctionnement, in situ, des différents éléments techniques de sécurité

Organisation d'un PC de sécurité

Fondamentaux des dispositions constructives

Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

Les dispositions réglementaires

-Les commissions accessibilité

-Les exigences réglementaires générales

-Les exigences dimensionnelles et qualitatives

-Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier)

-Visite, réception par commission d'accessibilité

GESTION DES RISQUES

Analyse des risques

Être capable d'identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels

Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens)

Le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs

Le document technique amiante (DTA)

Le plan de prévention

Évaluation des risques de travaux par points chauds

Étude des documents et projets

Comprendre un rapport de vérification réglementaire après travaux (RVRAT) réalisé par une personne ou un organisme agréé

Réalisation des travaux de sécurité

Être capable d'assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Organisation de réunions préliminaires

Rédaction d'un plan directeur (contraintes – délais...)

Participer aux réunions de chantier (suivi des prescriptions – respect planning)

Procès-verbal de réception des travaux et livraison des locaux

Prévoir la réception par la commission de sécurité compétente

Documents administratifs

Connaître et mettre à jour les documents administratifs

Les obligations en matière d'affichage

Élaboration des cahiers de consignes

Le permis de feu (GN 13)

Suivi et planification des contrôles réglementaires

Gestion et conservation de l'ensemble des documents propres à sa mission (registre de sécurité, plan de prévention, évaluation des risques, DTA...)

FICHE FORMATION

CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Information de la hiérarchie

Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport

- But des rapports (définition, importance et nécessité, différentes parties et plan)
- Présentation des rapports (le style et la forme)
- Contenu et forme du compte rendu

Veille réglementaire

Savoir actualiser ses connaissances des textes applicables

- Connaissances des différents supports de mise à jour
- Archivage de documents

CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ

Commissions de sécurité

Connaître la composition, le rôle des commissions de sécurité et les relations avec elles

- Composition, Rôles et Missions des commissions de sécurité
- Documents à transmettre (notice de sécurité, ...) ou à tenir à disposition (registre de sécurité)

LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ

Organiser le service

Gestion du personnel et des moyens du service

- Organisation du service
- Recrutement
- Missions
- Équipements
- Organiser les rondes
- Documents du service
- Définir la composition du service de sécurité
- Contrôles
- Procédures et consignes

Exercer la fonction d'encadrement

L'autorité dynamique

- Assumer les différentes fonctions de l'autorité :
 - Organiser et promouvoir l'évolution du service et des personnels
 - Acquérir de la prestance
 - Connaître sa hiérarchie et ses collaborateurs
 - Susciter la confiance
 - Donner des directives et des ordres, adapter son style d'autorité aux situations
 - Conduire un entretien hiérarchique
 - Organiser une réunion
 - Communication de crise

Notions de droit du travail

Le Code du Travail

- Les différents contrats de travail
- L'accident du travail, du trajet
- Les maladies professionnelles
- La déclaration d'accident du travail 60-3682
- L'attestation de salaire 60-3951
- La feuille d'accident du travail 11383-01
- L'analyse de l'accident : « élaborer un arbre des causes »
- Le CHSCT
- Les institutions représentatives du personnel : Les délégués du personnel / Les délégués syndicaux
- La procédure de licenciement : L'entretien préalable / Le préavis
- Les négociations
- Le tribunal des prud'hommes : Sa composition / Ses missions
- Les conventions collectives de branche

FICHE FORMATION

Notions de droit civil et pénal

Les Codes Civil et Pénal

- La délégation de pouvoir et la délégation de signature
- La responsabilité civile et la responsabilité pénale
- Le délit de mise en danger d'autrui

LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ

Suivi budgétaire du service

Réalisation des budgets

- Budget prévisionnel
- Budget d'exécution
- Plan du budget
- Suivi des dépenses

Fonction achat

Savoir procéder à des achats courants

Procéder à la passation de marchés

Forme et documents :

- Marché par appel d'offre ouvert, restreint, négocié
- Rédaction des cahiers de clauses techniques et administratives générales et particulières
- Règlement particulier d'appel d'offre, acte d'engagement
- Les tableaux d'analyse et de comparaison des offres

Fonction maintenance

Les contrats de maintenance des installations de sécurité

- Contextes des obligations réglementaires
- Aspects juridiques : les contrats avec obligation de moyens ou de résultat
- Différents types de contrats : "prédictifs", "préventifs", "correctifs", "curatifs", ...
- Normalisation

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation théorique se fait en salle grâce à un support vidéo-projeté et des livrets "stagiaire".

Matériel (selon arrêté du 2 mai 2005 modifié) :

- Plateau Feu équipé
- PC Sécurité avec Émetteur/Récepteur et téléphone
- Système de Sécurité d'Incendie
- Système informatisé de réponses pour l'épreuve QCM (QUIZBOX)

MODALITÉ D'ÉVALUATION

La formation sera validée par :

- Un QCM de 40 questions en 40 minutes
- Deux épreuves pratiques : Élaboration d'une notice technique de sécurité à partir de plans (2 h 30 min)
Oral portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service (15 min par stagiaire)

Le jury est composé de 3 personnes :

- Un Président de jury (Directeur départemental des services d'incendie et de secours du département ou son représentant)
- Deux chefs de service de sécurité incendie en fonction hiérarchique dans un ERP ou un IGH

En cas d'échec à une épreuve, possibilité de se représenter à celle-ci lors d'un nouveau jury dans un délai de 12 mois.

FICHE FORMATION

VALIDATION

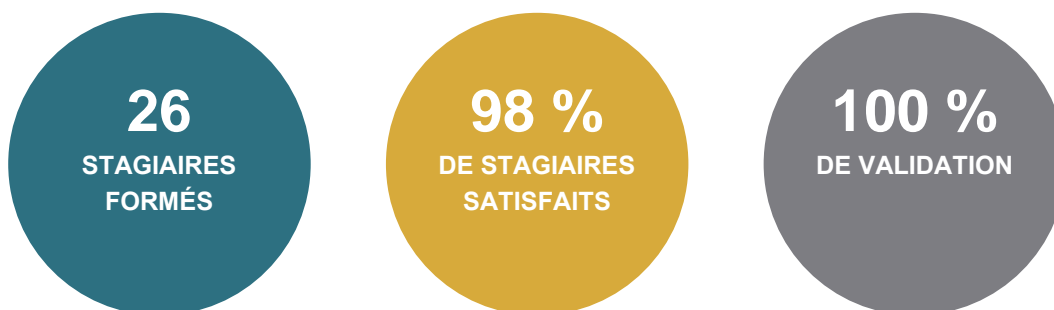
Diplôme de Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes délivré par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (n° Répertoire Spécifique : RS5643 – date d'enregistrement : 10 décembre 2021)

#Remise en main propre du diplôme SSIAP3 après validation par le SDIS

DÉBOUCHÉS

Chef de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

RÉSULTATS SUR LA PÉRIODE 2023-2024 (SSIAP 1, 2 ET 3)



NOMBRE DE STAGIAIRES

Groupe de 4 à 10 stagiaires

DURÉE

216 heures + 1 journée pour le jury d'examen

LIEU

Institut Nicolas BARRE – Armentières

TARIF "CATALOGUE" (Net de taxe, l'Institut n'est pas assujéti à la TVA)

4 450 € par stagiaire

Le tarif proposé sera indiqué sur le devis

ACCESSIBILITÉ

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par le référent handicap de la structure

CONTACT(S)

Le Service Formation Continue propose un accueil physique, téléphonique et par mail :

-du lundi au vendredi

-de 8h30 à 17h